



ARAG

# Soigner sans souci

L'assurance de protection juridique conçue pour les personnes fournissant des prestations médicales vous protège contre les risques financiers. Qu'il s'agisse de prétentions élevées par des collaboratrices ou des collaborateurs, par des patientes ou des patients ou par des partenaires commerciaux, vous avez vite fait de faire l'objet d'un litige sans qu'il y ait faute de votre part. Dans de telles situations, vous avez besoin d'un partenaire solide à vos côtés pour vous conseiller et défendre vos droits. Vous pourrez alors vous concentrer sur vos patientes et vos patients sans avoir de souci à vous faire.

**Vos avantages:**

- Protection financière en cas de litige
- Conseil juridique personnel et accompagnement par nos juristes
- Couverture juridique étendue au domaine privé



Une prime attrayante  
pour les fournisseurs de  
prestations médicales

PSY & PSY

SGPP  
SSPP  
SSPP



# En bonnes mains

Que ce soit vis-à-vis de vos collaborateurs, de vos partenaires commerciaux ou de vos patients, un litige est vite arrivé, surtout dans le secteur de la santé, et peut vous faire perdre beaucoup d'argent, de temps et d'énergie. Lorsqu'un conflit anodin dégénère en un procès coûteux, vous avez avec AXA-ARAG un partenaire solide à vos côtés pour défendre vos droits. Vous n'avez aucun souci à vous faire: l'assurance de protection juridique pour les fournisseurs de prestations médicales vous offre une couverture optimale, dans la vie privée et professionnelle, que vous ayez le statut d'employé ou d'indépendant.

## Prestations assurées

### Module de base

Le module de base couvre notamment les litiges:

- relevant du droit **pénal, du droit de la responsabilité civile et du droit des assurances**;
- découlant **de contrats de travail, de bail et d'autres contrats**;
- en lien avec **l'examen du caractère économique et les litiges relatifs au tarif (TARMED)**;
- portant sur des **immeubles et des véhicules assurés**.

### Extension de couverture Protection juridique Plus En option

Si nécessaire, vous pouvez étendre à des conditions attractives votre couverture de protection juridique **aux cas**

- relevant du **droit des brevets, du droit matrimonial (partenariat enregistré compris), du droit successoral, du droit des étrangers ou des droits de la personnalité**;
- consécutifs à **une usurpation d'identité ou à une utilisation abusive de votre carte de crédit**;
- portant sur **le nom de votre domaine Internet**.

## Exemples: dans quels cas l'assurance de protection juridique peut-elle être utile?

La caisse-maladie compétente rejette les postes facturés selon TARMED et ne rembourse qu'une partie du montant que vous demandez.

La direction de l'hôpital refuse de vous indemniser pour vos heures supplémentaires et de vous fournir un certificat de travail intermédiaire.

Votre collaborateur utilise des photos trouvées sur Internet pour illustrer le nouveau site Web de votre cabinet. Une agence de photos fait valoir des prétentions de droit d'auteur («copyright») et exige le versement d'une amende conventionnelle élevée.

Votre assistante n'est pas satisfaite de son certificat de travail et exige des modifications avec lesquelles vous n'êtes pas d'accord.

## Quelles sont les prestations assurées?

### Prestations

- Conseil et représentation dans les domaines juridiques assurés
- Conseil et recours à une avocate ou à un avocat indépendant
- Encaissement des indemnités allouées
- MyRight: portail juridique en ligne proposant des modèles de lettres et des check-lists gratuits

### Prise en charge des frais

- Honoraires d'une avocate ou d'un avocat sollicité
- Frais de justice ou autres frais de procédure
- Dépens alloués à la partie adverse
- Frais d'expertise
- Cautions pénales en vue d'éviter une détention préventive
- Coûts de médiation
- Frais de traduction
- Frais de voyage pour se rendre aux audiences du tribunal à l'étranger

### Somme d'assurance

Pour chaque cas juridique assuré, nous prenons en charge les frais

- jusqu'à concurrence de 600 000 CHF, et de 1 000 000 CHF avec l'extension de couverture Protection juridique Plus
- jusqu'à concurrence de 300 000 CHF dans le cadre de l'examen du caractère économique et des litiges relatifs au tarif (TARMED)
- jusqu'à concurrence de 150 000 CHF en dehors de l'Europe (couverture mondiale)

## Protection juridique sur mesure

### Entreprises et sociétés de personnes

- Protection juridique d'entreprise
- Protection juridique pour les particuliers et en matière de circulation
- Protection juridique pour les voyages (gratuite)

### Indépendants

- Protection juridique d'entreprise et professionnelle
- Protection juridique pour les particuliers et en matière de circulation
- Protection juridique pour les voyages (gratuite)

### Employés

- Protection juridique professionnelle
- Protection juridique pour les particuliers et en matière de circulation
- Protection juridique pour les voyages (gratuite)